

RÉSOLUTIONS ADOPTÉES



Solidaires
FACE AUX DÉFIS

20 ET 21 NOVEMBRE 2015

RÉSOLUTION N^o 2

Solidarité internationale

- ATTENDU** que les membres des sections locales du SEPB-Québec œuvrent dans plusieurs secteurs névralgiques de l'économie tels que le secteur financier, le secteur public, le secteur commerce de détail, le secteur de l'énergie et plusieurs autres;
- ATTENDU** que le SEPB-Québec est une organisation syndicale qui compte parmi ses membres des employées et employés de soutien, des techniciennes et techniciens ainsi que des professionnelles et professionnels;
- ATTENDU** l'importance pour les syndicats de pouvoir se concerter pour bâtir des liens de solidarité et d'unir leurs efforts de soutien et de coopération internationale;

IL EST RÉSOLU

que le SEPB-Québec encourage ses sections locales à participer, lorsque possible et pertinent, à des congrès, colloques ou autres réunions internationales telles que celles organisées par Uni Global Union ou d'autres organisations syndicales internationales.

RÉSOLUTION N^o 3

Les femmes et l'austérité

- ATTENDU** les mesures d'austérité prises par le gouvernement Couillard;
- ATTENDU** que ces mesures d'austérité touchent particulièrement les femmes au Québec;
- ATTENDU** la conclusion de l'étude de l'IRIS sur les femmes et l'austérité;
- ATTENDU** que les femmes représentent plus de 75 % des membres du SEPB-Québec et de ses sections locales;

QU'IL SOIT RÉSOLU

que le SEPB-Québec et ses sections locales s'associent aux démarches de la FTQ pour dénoncer auprès du gouvernement l'impact désastreux des mesures d'austérité sur les conditions de vie et de travail des femmes.

RÉSOLUTION N^o 4

Salaire minimum

- ATTENDU** qu'au Canada un mouvement politique, syndical et citoyen se met en place pour réclamer un salaire minimum à 15 \$;
- ATTENDU** que le Conseil régional Montréal-métropolitain s'est engagé, lors de sa dernière assemblée d'orientation le 12 mai 2015, à militer pour l'établissement d'un salaire minimum à 15 \$ au Québec;
- ATTENDU** qu'un salaire minimum à 15 \$ est le seuil minimum pour avoir un salaire annuel permettant de passer au-dessus du seuil de pauvreté, ce qui concernerait 15 % des ménages canadiens;

QU'IL SOIT RÉSOLU

que le SEPB-Québec se positionne en faveur de la hausse du salaire minimum à 15 \$ au Québec et qu'il appuie les initiatives syndicales visant à promouvoir cette mesure.

RÉSOLUTION N^o 5

Équité salariale

- ATTENDU** que la *Loi sur l'équité salariale* à l'article 1 a pour objet de corriger les écarts salariaux dus à la discrimination systémique fondée sur le sexe des personnes qui occupent des emplois dans des catégories d'emploi à prédominance féminine;
- ATTENDU** que l'article 18 de la loi a pour objet que lorsque tous les salariés visés par un programme d'équité salariale sont représentés par une association accréditée, celle-ci désigne leurs représentants au sein du comité d'équité salariale;
- ATTENDU** que l'article 76.1 de la loi prévoit que l'employeur doit, après qu'un programme d'équité salariale a été complété ou que des ajustements salariaux ont été déterminés en vertu de la section III du chapitre II, évaluer périodiquement le maintien de l'équité salariale dans son entreprise. Cette évaluation et les affichages prévus au présent chapitre doivent être effectués, en vue de déterminer si des ajustements salariaux sont requis, tous les cinq ans;
- ATTENDU** que nos membres du SEPB-Québec ont déposé des plaintes en vertu du maintien réalisé seul par le gouvernement et que la Commission de l'équité salariale a mis en place une médiation afin d'en arriver à un règlement des plaintes;
- ATTENDU** que le gouvernement nous a avisé de son intention de réaliser seul le maintien de l'équité salariale à l'avenir;

QU'IL SOIT RÉSOLU

que le SEPB-Québec continue à mettre tous les efforts pour représenter et protéger les membres de ses sections locales affiliées du Conseil national du soutien scolaire (CNSS).

RÉSOLUTION N° 6

Programme public de réduction des coûts des médicaments

ATTENDU les coûts de plus en plus élevés de nos régimes d'assurance collective;

ATTENDU que les entreprises pharmaceutiques font partie des entreprises les plus rentables, accumulant des profits gigantesques;

ATTENDU la proportion importante que représente le coût des médicaments pour le régime public d'assurance médicament;

QU'IL SOIT RÉSOLU

que le SEPB-Québec appuie la création d'un programme public de réduction des coûts des médicaments.

RÉSOLUTION N° 7

Services publics, démocratie et solidarité intersyndicale

- ATTENDU** que la négociation actuelle dans le secteur public dépasse largement la seule question des conditions de travail, et concerne de fait la sauvegarde de notre modèle social;
- ATTENDU** que l'usage d'une loi spéciale correspond à un déni de démocratie et vient brimer les droits constitutionnels d'association, de négociation et de grève (notamment depuis l'arrêt « Saskatchewan » de la Cour suprême en 2015);
- ATTENDU** que l'unité intersyndicale et populaire est une condition du succès pour la sauvegarde de notre modèle social;
- ATTENDU** que le Conseil régional FTQ Montréal métropolitain appelle à une manifestation de casseroles le lendemain de la promulgation d'une loi spéciale, à 18 h 00 sur la place Émilie-Gamelin (13 h 00 s'il s'agit d'une fin de semaine);

QU'IL SOIT RÉSOLU

que le SEPB-Québec appelle ses sections locales à soutenir les employées et employés du secteur public lors des prochaines journées de grève et/ou de manifestation dans le cadre du Front commun en se joignant dans la mesure du possible à leurs actions et en publiant des communiqués de soutien.

RÉSOLUTION N^o 8

Crise des réfugiés syriens

- ATTENDU** la guerre civile en Syrie qui force des millions de personnes à fuir le pays, contribuant à l'arrivée massive de nouveaux réfugiés, particulièrement dans les pays européens;
- ATTENDU** le Congrès du travail du Canada (CTC) qui s'est engagé à créer un fonds spécial de 200 000 \$ avec le Conseil canadien pour les réfugiés afin d'offrir un soutien lors de l'accueil de réfugiés syriens au Canada;
- ATTENDU** le Congrès du travail du Canada (CTC) qui encourage tous ses affiliés dont le COPE SEPB à faire un don par l'entremise de ce fonds spécial;
- ATTENDU** que le COPE SEPB a fait un don de 5 000 \$ au Conseil canadien pour les réfugiés par l'entremise du fonds spécial du CTC;

IL EST RÉSOLU

que le SEPB-Québec verse une somme de 1 000 \$ au Conseil canadien pour les réfugiés par l'entremise du fonds spécial du CTC;

IL EST DE PLUS RÉSOLU

que le SEPB-Québec encourage ses sections locales à faire un don à ce fonds spécial.